

# Programme d'action prévisionnel

2016



politique de la ville – observation de la cohésion sociale

Centre Maharajah  
Rue de l'Archipel  
Z.I de Kawéni  
97600 MAMOUDZOU  
02 69 61 71 44  
[contact@cdr-mayotte.fr](mailto:contact@cdr-mayotte.fr)  
[cdr-mayotte.fr](http://cdr-mayotte.fr)

# Sommaire

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
A PROPOS DU CDR DE MAYOTTE	3
<i>Une ressource au service des territoires prioritaires</i>	3
<i>Des ressources permanentes</i>	3
OBJECTIFS STRATEGIQUES 2016 - 2018	4
<b>PROGRAMMATION SOCLE</b>	<b>6</b>
<b>PROGRAMME D'ACTION 2016</b>	<b>6</b>
MOBILISER LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN AUTOUR DES ENJEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	7
<i>Projet de vulgarisation des contrats de ville</i>	7
<i>Mobilisation, adaptation et concentration du droit commun au profit des quartiers prioritaires</i>	9
FORMER ET OUTILLER LES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN	10
<i>Diffusion et capitalisation de l'information</i>	10
<i>L'animation de réseaux</i>	12
<i>Journée formation inter-acteurs : expo 13-18 (FIPD)</i>	16
<i>Publication suite au cycle sur l'animation, le suivi et l'évaluation du contrat de ville</i>	17
<i>Accompagner la structuration des espaces de participation citoyenne notamment les conseils citoyens</i>	19
DEVELOPPER LA MISSION D'OBSERVATION ET INVESTIR LES THEMATIQUES QUI SOULEVENT DES PROBLEMATIQUES MAJEURES	23
<i>Observation des quartiers prioritaires</i>	23
<i>La mission d'animation locale du développement économique urbain programmation triennale</i>	23
VALORISER LES BONNES PRATIQUES ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS AFIN DE PROMOUVOIR L'INNOVATION SOCIALE	27
<i>Capitalisation de la démarche GUP 2015</i>	27
<i>Capitalisation du PRU – M'GOMBANI</i>	28
UNE RESSOURCE AU SERVICE DU TERRITOIRE ET INSCRIT DANS LES RESEAUX LOCAUX ET NATIONAUX	30
<i>La réalisation d'une cartographie stratégique locale</i>	30
<i>Participation aux rencontres et réseaux locaux</i>	31
<i>Participation aux rencontres et réseaux au niveau national</i>	32
<b>PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE</b>	<b>33</b>
ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS	34
<i>Accompagnement de la GUP de Chirongui : penser et construire des espaces publics partagés avec les habitants des quartiers prioritaires</i>	34
CITOYENNETE ET ENGAGEMENT	37
<i>Déploiement du dispositif service civique et mise à disposition de jeunes en service civique</i>	37
<i>Organisation de la journée de l'engagement des jeunes à Mayotte</i>	39

# A propos du CDR de Mayotte

## Une ressource au service des territoires prioritaires

Le CDR accompagne les acteurs œuvrant dans les politiques de cohésion sociale et urbaine de Mayotte, en particulier ceux de la politique de la ville. Réelle structure d'appui aux territoires, l'association conseille, outille et accompagne un réseau d'acteurs composé d'élus, de professionnels, d'associatifs et d'organismes privés. Elle offre des espaces de débat, de formation, d'échange d'expériences sur les politiques de développement social urbain.

Son action se déploie selon 5 principes :

- **Observer** pour comprendre le territoire
- **Entretenir la transversalité et développer des synergies**
- **Travailler au plus près des territoires**
- **Réfléchir l'adaptation des politiques publiques**, par la prise en compte de la parole des habitants et des professionnels
- **Valoriser les dynamiques locales**

## Des ressources permanentes

- Le site internet
- L'espace ressources
- Tékéléza : la lettre d'information



# Objectifs stratégiques 2016 - 2018

Les orientations stratégiques pour 3 années à venir sont issues d'une réflexion collective prenant en compte l'évaluation de l'action du centre de ressources de 2013 à 2015, ainsi que le nouveau cadre de référence national.

L'exercice 2015 s'est caractérisé par un accompagnement des acteurs de la politique de la ville dans le but d'élaborer les contrats de ville nouvelle génération.

L'évaluation de l'action du centre de ressources de 2013 à 2015 soulève :

- Un besoin de formation renouvelé à chaque nouvelle vague de recrutement : accompagnement et outillage ;
- Une difficulté à toucher les acteurs de droit commun, du moins de façon pérenne ;
- Des supports d'information à développer ;
- Un besoin de visibilité sur les expériences innovantes dans les territoires à Mayotte et ailleurs.

Au regard de ces éléments et au vu du nouveau cadre de référence, nous avons pu dégager 4 orientations stratégiques pour la période de 2016 à 2018 :

1. Mobiliser les politiques de droit commun autour des enjeux de la politique de la ville
  - Objectif spécifique 1 : Continuer le travail de sensibilisation des acteurs de droit commun sur leur rôle essentiel dans le déploiement de la politique de la ville



- Objectif spécifique 2 : Favoriser l'implication des acteurs de droit commun dans un travail partenarial avec les acteurs de la politique de la ville
  - Objectif spécifique 3 : Développer la mise en réseaux en ouvrant les espaces d'échanges aux acteurs de droit commun et en favorisant le partage d'expérience
2. Former et outiller les acteurs du développement social urbain
    - Objectif spécifique 1 : Accompagner les professionnels nouvellement recruté dans leur prise de poste
    - Objectif spécifique 2 : Proposer une information régulière et pratique
    - Objectif spécifique 3 : Valoriser davantage le centre de documentation peu fréquenté pour en faire un outil à destination des acteurs du DSU
  3. Développer la mission d'observation et investir les thématiques qui soulèvent des problématiques majeures :
    - Développement économique et emploi
    - Accès aux droits et lutte contre les discriminations
    - Egalité femme-homme
    - Les problématiques urbaines
  4. Valoriser les bonnes pratiques et accompagner les acteurs afin de promouvoir l'innovation sur les territoires

A noter que les membres du conseil d'administration ont une volonté de développer les projets concernant l'insertion des jeunes, la prévention des délinquances et la structuration des associations.



# Programmation sociale

\*\*\*\*

# Programme d'action 2016



# Mobiliser les politiques de droit commun autour des enjeux de la politique de la ville

## Projet de vulgarisation des contrats de ville

### Contexte

La réforme de la politique de la ville et la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a réaffirmé les principes fondamentaux de la politique de la ville et obligeant une adaptation du fonctionnement du dispositif contrat de ville, et en corolaire, des acteurs intervenants dans ce cadre. Le travail de co-construction entre les acteurs politique de la ville et les acteurs de droit commun encore fébrile, notamment du fait d'une connaissance imparfaite des enjeux de la politique de la ville et du contenu des contrats de ville. En effet, suite à la signature des contrats de ville, le constat partagé par tous, peu importe leur investissement dans ce travail, est bien la difficulté d'accès, de compréhension, de diffusion que représentent les contrats de ville : documents lourds, difficilement accessibles pour un ensemble d'acteurs hétéroclite en termes de domaines d'intervention et de capacité d'appropriation. Ainsi, les partenaires ont exprimé leur besoin de disposer de supports synthétisant mais donnant du sens au contenu des contrats de ville et aux engagements de chacun.

### Objectif spécifique

- Continuer le travail de sensibilisation des acteurs de droit commun sur leur rôle essentiel dans le déploiement de la politique de la ville



- Favoriser l'implication des acteurs de droit commun dans un travail partenarial avec les acteurs de la politique de la ville

## Objectifs opérationnels

- Produire et diffuser une synthèse imagée de chaque contrat de contrats de ville afin de proposer des versions accessibles compréhensibles et dynamiques des contrats de ville pour les acteurs engagés (élus, techniciens, institutions, associations, habitants, ...)
- A termes, permettre une observation des territoires prioritaires à travers la photographie (et la vidéo).

Des objectifs plus spécifiques à chaque territoire ainsi que les modalités de réalisation et l'organisation seront discutés et validés dans les instances des contrats de ville.

Le support papier imagé synthétisera :

- Le diagnostic territorial
- Le projet de territoire
- Les enjeux et objectifs pour les villages prioritaires
- La gouvernance et le fonctionnement<sup>1</sup> (notamment la démarche d'évaluation)

Des rencontres sur site avec l'ensemble des acteurs permettront d'alimenter le document en image et d'affiner le diagnostic du contrat de ville. Il prendra la forme d'un journal imagé traduisant les enjeux inscrits dans le contrat de ville et facilement visible. Sans exclure les autres axes du contrat

---

<sup>1</sup> Intégrant les instances de participation des habitants



de ville, les illustrations privilégieront davantage le volet cadre de vie et rénovation urbaine, et en partie, le volet développement économique.

Les images seront légendées d'extraits du contrat de ville.

Afin de prendre en compte la dimension sociale, difficilement photographiable, des entretiens avec des acteurs ayant pris part ou non au diagnostic pourront apporter des éléments d'information sur ce volet-là. Ils pourront être formalisés par des citations intégrées à la synthèse.

NB : Ces indications de temps varieront énormément en fonction du volume des contrats de ville et d'un territoire à l'autre du fait du degré d'adhésion des territoires au projet.

## **Mobilisation, adaptation et concentration du droit commun au profit des quartiers prioritaires**

### **Contexte**

Au cours de ces trois dernières années, les publics avec lesquels nous avons travaillé ont été prioritairement les professionnels de la politique de la ville. Aujourd'hui, la réforme de la politique de la ville a réaffirmé la place du droit commun dans le développement des quartiers prioritaires et dans le travail d'égalité des territoires. Ainsi la politique de la ville au travers des contrats de ville ne doit plus venir se substituer au droit commun. Au contraire les contrats de ville se doivent de devenir des outils de mobilisation du droit commun au profit de ceux qui en ont le plus besoin, les crédits de la politique de la ville venant en complément si nécessaire.. Ainsi, afin de faciliter et valoriser ce travail, nous avons souhaité, à compter de l'année 2016 développer notre travail en faveur et avec les acteurs du droit commun.



## Action

Réalisation d'un dossier synthétique reprenant tous les dispositifs de droit commun présentés dans les contrats de ville et mobilisation par piliers (voir problématique territoriale).

Des échanges avec les partenaires par secteur seront organisés, ainsi qu'une restitution globale du travail mené.

# Former et outiller les acteurs du développement social urbain

## Diffusion et capitalisation de l'information

Objectif spécifique :

- Proposer une information régulière et pratique
- Valoriser davantage le centre de documentation peu fréquenté pour en faire un outil à destination des acteurs du DSU
- Etre au fait des évolutions des politiques publiques, en particulier les politiques publiques de développement social urbain ;
- Disposer de ressources nécessaires à la mise en œuvre des politiques de développement social urbain à destination des acteurs œuvrant dans ce champ (note, dossier thématiques) ;
- Renforcer l'expertise du CDR.

## Contexte

L'actualité sur les politiques de développement social urbain est riche et régulière. Par ailleurs, les politiques publiques sont en constante évolution et nous obligent à mettre à jour nos références. Ces évolutions se répercutent



sur les métiers et les approches méthodologiques, ce qui nécessite là aussi d'actualiser les modes de faire et d'innover. Quantité d'expérimentations sur les problématiques qui touchent les villages prioritaires sont initiés dans différents territoires et sont potentiellement utiles pour les communes. Ainsi, les acteurs du DSU sont demandeur de ressources leur permettant cette mise à jour régulière.

Enfin, en tant que Centre de ressources politique de la ville, cette actualisation permet de renforcer notre expertise et notre capacité à territorialiser les politiques publiques.

### **Animation du site internet**

- Gérer et actualiser le site internet avec de l'actualité du DSU et du CDR, des ressources et outils à destination de l'ensemble des acteurs du développement social urbain
- Mettre en place la plateforme collaborative numérique favorisant une collaboration des acteurs de la politique de la ville et du droit commun sur des projets et temps particuliers, et favorisant le partage d'information.

### **Lettre d'information trimestrielle, dossiers thématiques et rencontres territoriales**

En fonction de l'actualité le CDR de Mayotte pourra organiser des rencontres territoriales qui mettront en débat les problématiques et nous permettront de capitaliser de la connaissance.

Certains sujets pourront être traités à travers des dossiers thématiques, d'une dizaine de pages.

Il s'agira de :

- sortir 1 lettre d'information tous les trimestres
- Sortir deux dossiers thématiques dans l'année



- Organiser en fonction de l'actualité des rencontres thématiques tous les trimestres

## **L'espace ressources**

Il offre une ressource documentaire afin d'enrichir les connaissances et les méthodologies, s'appuyer sur une expertise théorique ou basée sur des expérimentations d'ailleurs.

Il offre également un espace de travail dans lequel les acteurs peuvent venir profiter de la documentation, travailler sur leurs dossiers, et lorsque cela est anticipé, solliciter le CDR.

Il s'agira de :

- Enrichir le centre de documentation avec des ressources outillant les acteurs du territoire
- Publier régulièrement un bulletin de ressources communiquant une sélection d'ouvrages

## **Contributions Nationales (appels à contributions, publications, fiches d'expériences, et Iville)**

Lorsque le CDR est sollicité par l'Etat national pour une production particulière, il pourra élaborer des notes, des publications ou des fiches expériences, en plus de celles d'ores et déjà programmées.

## **L'animation de réseaux**

L'objectif est de développer la mise en réseaux en ouvrant les espaces d'échanges aux acteurs de droit commun et en favorisant le partage d'expérience.



## **Réseau des coordonnateurs de contrat de Ville**

La mise en œuvre concrète de la réforme nécessite une évolution dans les pratiques des acteurs contribuant au déploiement de la politique de la ville, et de nouvelles expérimentations permettant de rendre efficiente cette politique publique.

Il s'agira d'organiser environ 6 rencontres dans l'année qui permettront de :

- partager et échanger les actualités de la politique de la ville sur leur territoires et d'autres territoires à l'échelle nationale, et d'en débattre ;
- Echanger sur les problématiques rencontrées sur les différents territoires afin de trouver des pistes de solution de manière collective, notamment entre les nouveaux et les plus anciens
- Favoriser l'inter acteur dans une logique de transversalité et de co-construction, partager la dynamique politique de la ville aux acteurs de DC dans des temps « hors projets » ;
- Echanger sur les expériences des uns et des autres, et les expériences d'ailleurs
- Outiller les coordonnateurs : documentation, outils etc.

Ce réseau favorisera les échanges avec les acteurs de droit commun selon les questions et problématiques traitées.

L'organisation de ces rencontres privilégiera la co-élaboration, la co-construction et l'implication d'acteurs de droit commun.

## **Réseau des adultes-relais (ou acteurs de la participation des habitants - CNFPT)**

Le réseau des adultes-relais a été co-animé par le CDR et le CNFPT jusqu'en 2013. Le projet est donc de relancer le réseau en collaboration avec le



CNFPT. Par ailleurs, avec la réforme, les adultes-relais ont de nouvelles missions orientées vers la participation des habitants et notamment l'accompagnement des conseils citoyens.

Ainsi, ce réseau aura pour objectif de :

- Recréer le lien avec les AR, notamment avec la nouvelle mission d'animation des Conseils Citoyens ;
- Proposer un espace d'échanges pour les AR et les référents CJ et citoyenneté ;
- Créer les conditions d'un échange de bonnes pratiques sur les questions de coordination et d'animation des conseils citoyens : échanger sur les problématiques rencontrées sur les différents territoires afin de trouver des pistes de solution de manière collective ;
- Aborder la question de la médiation sociale au cœur du métier d'Adulte Relais.

Les modalités de fonctionnement du réseau avec les AR (objectifs, déroulement, lieu, calendrier etc.) seront à définir avec eux.

Cependant, le CDR souhaite privilégier :

- Elaboration collective de l'ordre du jour de chaque réunion ;
- La décentralisation des rencontres ;
- La co animation des rencontres ;
- Les Intervention des acteurs du droit commun ;
- L'identification de thématiques selon les besoins et rencontres ;
- Le partage des tâches, comme la réalisation des comptes rendus ;
- Ces temps permettront aussi la co-construction d'outils.

## **Réseau des coordonnateurs CLSPD**

Les coordonnateurs sont souvent très isolés au sein de leur collectivité et sur leur territoire. Face à la complexité de leurs missions et de par leur statut (emploi d'avenir et/ou premier emploi), mais également aux



recrutements récents de certains coordonnateurs peu expérimentés. Ils éprouvent régulièrement le besoin d'échanger sur leurs pratiques avec d'autres collègues. Ainsi, ils ont encore une fois fortement ré-exprimé le besoin de maintenir le réseau CLSPD en 2016.

L'objectif de ce réseau :

- échanger entre professionnels ;
- Partager les expériences et la recherche de solutions au profit des territoires. ;
- Partager les informations (nationales et locales) sur la thématique prévention de la délinquance ;
- échanger avec les acteurs du droit commun ;
- S'informer sur des points de situations sur les différents territoires (état d'avancement des démarches, difficultés rencontrées, éléments de solutions identifiés) ;
- Mutualiser et co-construire des outils et de pratiques.

Plaquette d'information et de présentation CLSPD

Le dispositif CLSPD est un outil encore trop peu utilisé par les partenaires et même par les élus. Par ailleurs, les coordonnateurs exercent souvent un travail en souterrain qu'il s'agit de rendre visible afin de communiquer davantage sur leur travail quotidien. Ainsi, les coordonnateurs CLSPD, dans le cadre du réseau CLSPD ont souhaité travailler sur la réalisation d'une plaquette de présentation de leur poste et du dispositif afin de tisser du lien avec les partenaires parties prenantes du CLSPD et les différents acteurs du territoire.

L'objectif stratégique :

- Tisser davantage de lien avec les partenaires parties prenantes du CLSPD et les différents acteurs du territoire ;
- S'interroger sur les pratiques et les missions d'un coordinateur CLSPD et de partager leur expérience.



- Monter l'existence et rendre visible le dispositif CLSPD et le rôle du coordonnateur CLSPD ;
- Favoriser la communication auprès des partenaires, des élus, des agents des collectivités, des financeurs et parfois même auprès des habitants.

Cette plaquette se destine aux :

- Financeurs (d'action) pour montrer l'intérêt d'une action et dans quel contexte elle s'inscrit ;
- Elus/agent de collectivité pour faire comprendre l'intérêt du poste et du dispositif ;
- Partenaires locaux et départementaux pour faire connaître le dispositif et créer davantage de relations partenariales ;
- De manière facultative aux habitants dans l'objectif d'entamer un dialogue (ex : parents d'élève).

## Journée formation inter-acteurs : expo 13-18 (FIPD)

L'exposition 13-18, « Questions de justice » se propose d'apporter des réponses claires aux adolescents, en utilisant les textes fondamentaux relatifs aux droits de l'enfant et des mineurs. En mettant ces textes à la portée des adolescents, l'exposition s'inscrit dans une politique concrète d'information et de prévention. Elle a pour objectif de permettre aux élèves de mieux repérer les acteurs sociaux, de comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire française, de prendre conscience de leurs droits et devoirs, d'être informés des conséquences possibles d'actes délictueux face à la justice et de connaître les lieux d'information et d'écoute existants.

Le CDR met à disposition l'exposition 13-18 « Question de justice » aux professionnels de l'éducation nationale, services de l'Etat, animateurs communaux et associatifs et toute personne susceptible d'animer l'exposition. Cette exposition est généralement animée par des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse. Toutefois, à l'initiative du réseau CLSPD mais aussi faire suite à la demande importante des collèges, lycées



et de différents acteurs de Mayotte, d'ouvrir l'animation de cette expo à d'autres acteurs.

## Objectifs

Former des intervenants à l'utilisation et à l'animation de l'exposition «13-18, Questions de justice » dans le cadre d'actions de sensibilisation à la citoyenneté auprès d'un public scolaire et d'un public plus large.

A l'issue de ces trois jours de formation les stagiaires seront capables de :

- situer l'outil au sein des animations de prévention et de citoyenneté,
- monter l'exposition ;
- Animer l'exposition en direction d'un public ;
- inscrire l'animation des expositions dans une proposition d'action plus large.

## Public cible

Cette formation est destinée plus particulièrement aux coordinateurs CLSPD. Quelques places seront ouvertes aussi aux différents professionnels de l'éducation, de l'animation et de la prévention.

## Publication suite au cycle sur l'animation, le suivi et l'évaluation du contrat de ville

Dans le cadre de sa programmation 2015, le CDR de Mayotte a organisé un cycle de qualification sur l'animation et le suivi-évaluation du contrat de ville sur 1 semaine. Celui-ci a été animé par Pascale Margerettaz, consultante sur les questions de cohésion sociale et de politique de la ville.

Au regard de sa mission de capitalisation, rappelle dans le nouveau cadre de référence, le CDR souhaite capitaliser les échanges issus de la rencontre.



## Objet de la publication

Cette capitalisation pourra prendre la forme d'une publication rappelant les enjeux du suivi évaluation des contrats de ville à Mayotte, les difficultés rencontrées. Il expliquera la démarche, la méthodologie et les outils co-construits lors de ce temps de qualification.

Enfin, la plus-value de cette capitalisation serait de valoriser l'impact du cycle de qualification sur les pratiques des acteurs du contrat de ville. Il s'agira de s'appuyer sur le témoignage et de « modéliser » la démarche d'animation et de suivi-évaluation de quelques territoires lorsque celle-ci a été influencée par le cycle de qualification. Au-delà de revenir sur le cycle et les outils, l'idée est de valoriser et comprendre les choix stratégiques d'animation et de suivi évaluation du contrat de ville pour chaque acteur qui s'est approprié le cycle. Cela passe notamment par l'identification des éléments ou acteurs qui ont été déterminants dans la démarche de suivi-évaluation.

La publication sera à destination des participants au cycle de qualification (50 personnes) mais également à tout acteur intervenant dans le cadre du contrat de ville et prenant part de près ou de loin au suivi-évaluation du contrat de ville (signataires en premiers lieu).

Chaque contrat de ville a été signé par environ une vingtaine de structures. Ce qui revient environ à 320 exemplaires. Ne pouvant pas exclure les techniciens et les autres partenaires non signataires, c'est un chiffre qu'il faudra voir à la hausse.

## Objectifs

- Diffuser pour valoriser les démarches d'animation et d'évaluation des contrats de ville
- Proposer une synthèse du cycle de qualification



# Accompagner la structuration des espaces de participation citoyenne notamment les conseils citoyens <sup>2</sup>

## Proposition expérimentale d'accompagnement au déploiement d'une stratégie globale de participation des habitants dans les communes

Dans le contexte de réforme de la politique de la ville (au moins un quartier prioritaire par commune) les instances de participation citoyenne se développent notamment à destination des jeunes mais aussi à l'ensemble de la population. Dans ce sens, il est nécessaire de se mobiliser autour de la construction de stratégies globales de participation des habitants et de la prise en compte de cette participation dans les décisions politiques. C'est pourquoi le CDR de Mayotte se propose de collaborer avec les communes et acteurs volontaires pour construire ces stratégies.

### Objectifs

- Accompagner les communes les plus en difficultés sur la mise en place des conseils citoyens
- Favoriser le lien entre les différentes instances et formes de participation

### Public cible

Trois à quatre communes volontaires qui manifestent un besoin d'accompagnement dans la structuration de leurs conseils citoyens.

---

<sup>2</sup> Le projet se déroulera de 2016 à 2017.



Conditions :

- Etre adhérent du CDR de Mayotte
- Mobiliser une équipe destinée à suivre le projet comprenant des élus et des professionnels.

## Description de l'action

Jour	Objet et contenu	Cibles spécifiques	Appui en expertise
<b>1 journée</b>	<b>Ecriture/approfondissement du projet local de participation citoyenne</b> Une rencontre à tenir entre le référent « participation » de la commune, le chargé de mission du CDR et quelques élus et professionnels de la Mairie, pour élaborer la stratégie de participation des habitants.	un référent technicien participation pour la commune, un référent élu, la DPV, la DJSCS, le CDR, et la Ligue de l'enseignement, tous acteurs intéressés.	
<b>1 demi-journée</b>	<b>Travail avec les élus sur le projet (organisation, modalité, moyens...) ainsi que les marges de manœuvre possibles avant présentation aux habitants</b>	Elus. Présentation réalisées par le technicien et le CDR.	
<b>3 demi-journées / CC</b>	<b>Temps de travail par village prioritaire avec les habitants et les membres des conseils citoyens : Le programme pluriannuel du conseil citoyen, organisation, répartition, suivi du CV, outils de communication ...</b>	Les habitants des villages prioritaires de la commune, le référent participation de la commune et le CDR, la ligue	
<b>3 demi-journées / CC</b>	<b>Travail avec le Conseil Citoyen et le référent CC pour préparer intervention du Conseil citoyen au COPIL</b>	les habitants des villages prioritaires de la commune, le référent participation de la commune.	



# Coordination territoriale pour toutes les communes

## Objectifs

- Faciliter la création, le développement et la structuration d'espaces de participation des habitants
- Favoriser la co-construction des décisions avec les habitants et les acteurs locaux,
- Intégrer la participation des habitants dans les décisions politiques locales.

## Public cible

L'ensemble des acteurs de la participation des habitants sur le territoire :

- Communes : élus et techniciens
- Habitants
- Institutions : droit commun
- Associations départementales
- Association locales

## Description de l'action

Jour	Objet et contenu	Cibles spécifiques	Appui en expertise
1 journée	<b>Formation des référents Conseils Citoyens à l'animation, la coordination des conseils citoyens</b>	Adultes relais Référents participation des habitants des communes	Intervenant sur la médiation sociale / gestion de conflit <u>Intervenant ?</u>
16 journées	<b>Formation des habitants (3 temps par commune) ?</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• La politique de la ville et la participation des habitants</li><li>• Point sur les CC (la participation plus largement) ailleurs et bonnes pratiques</li><li>• Construire son programme annuel au regard du CV – identification de sources de financement</li></ul>	Membres des conseils citoyens	



- Communiquer auprès des habitants sur l'avancée des projets

<b>3 journées</b>	<b>Une Co-formation collective (par intercommunalité)</b>	Elus, référent participation commune, habitants des villages prioritaire, CDR	
<b>1 journée</b>	<b>Un séminaire/journée d'échange élus : Prise en compte de la parole des habitants</b>	Elus	Allo allo ?
<b>1 journée</b>	<b>Le lancement d'une communauté de pratiques des acteurs engagés dans la participation des habitants (animateurs, AR, SC, Elus...). Co animation Ligue/ CDR</b>	Animateurs, AR, SC, Elus	



# Développer la mission d'observation et investir les thématiques qui soulèvent des problématiques majeures

## Observation des quartiers prioritaires

Partenariat INSEE – observation des quartiers prioritaires et croisement des connaissances avec les acteurs de terrain.

## La mission d'animation locale du développement économique urbain programmation triennale

*Connaitre les acteurs du développement économique et leur place dans les quartiers prioritaires*

L'absence de connaissance sur les territoires concernés par la politique de la ville a été un frein dans l'élaboration des contrats de ville de Mayotte. De ce fait, l'amélioration de la connaissance de ces territoires a été identifiée comme une orientation prioritaire pour la grande majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, l'observation des territoires est inscrite dans la loi du 21 Février 2014 comme étant la pierre angulaire pour orienter l'intervention publique et mesurer son impact. Il semble important de commencer notre mission d'observatoire sur la thématique du développement économique, d'autant



plus que cette dernière a été jusqu'alors peu investie dans la politique de la ville.

## Description de l'action

1. Travail préalable de veille active pour cerner les problématiques économiques des territoires prioritaires

## Objectifs

- Favoriser la mise en cohérence de nos actions avec celles des partenaires ;
- Réfléchir avec les acteurs à la mise œuvre du volet « développement économique » des contrats de ville sur les territoires prioritaires ;
- Appréhender les difficultés rencontrées par les acteurs et les problématiques en matière de développement économique sur les territoires prioritaires.

Dans un souci de mise en cohérence de nos interventions avec celles des autres acteurs intervenant sur ce champ thématique, il semble nécessaire dans un premier temps de se concerter avec ces derniers. En effet, ce travail est un préalable nécessaire pour faire émerger les problématiques rencontrées de manière générale sur Mayotte en matière de développement économique et particulièrement sur les territoires prioritaires.

Il est à noter que ce travail en amont permettra d'affiner progressivement cette présente programmation.

Pour répondre à ces objectifs, il est prévu :

- 1 rencontre de présentation de notre mission d'animation locale du développement économique urbain

Objet de la rencontre : Présenter l'objectif de notre intervention sur la thématique du développement économique et pouvoir expliquer le lien



entre développement économique et politique de la ville. Le but de cette rencontre étant de sensibiliser les acteurs à notre démarche afin qu'ils deviennent partie prenante et d'organiser avec eux des rencontres individuelles ou semi collectives.

- Des rencontres individuelles ou semi collectives en fonction du type d'acteurs (exemple : rencontrer les 3 chambres consulaires ensemble)

Objet des rencontres : Recueillir des informations concernant leur intervention sur le territoire départemental et sur les territoires prioritaires et identifier les problématiques en terme de développement économique : Qui ? Quoi ? Où ? Comment ? Pourquoi ? Avec qui ?

Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur la prise en compte des axes transversaux de la politique de la ville par les acteurs (l'égalité femme/homme, la lutte contre les discriminations -handicap, l'emploi des plus de 40 ans, discrimination à l'adresse... - et la jeunesse).

- Si le besoin se fait sentir, ces rencontres peuvent être complétées par la réalisation d'une enquête à travers l'envoi d'un questionnaire ou la tenue d'entretiens individuels.

## 2. Construire une cartographie des acteurs du développement économique

### Objectifs

- Avoir une visibilité des acteurs économiques, de leur implantation et de leur intervention ;
- Améliorer la connaissance sur la thématique du développement économique ;
- Créer un outil à destination des professionnels de la politique de la ville pour améliorer leur intervention.



Grâce au travail préalable de veille active et de concertation avec les acteurs économiques, il s'agira d'établir une méthodologie pour récolter les données suivantes :

- L'implantation des acteurs économiques sur le territoire à l'échelle départementale. Ces acteurs économiques devront être préalablement répartis selon leur mode d'intervention ;
- Le nombre d'entreprises implantées sur les territoires prioritaires ;
- Les secteurs d'activité existants sur les territoires prioritaires.

NB 1 : le développement économique étant une thématique à prendre en compte à une échelle plus large que le village, la démarche de recueil de données portant sur les territoires prioritaires pourra être étendue à l'ensemble du département.

NB 2 : Il est à noter que ces éléments pourront faire l'objet d'ajustements en fonction des échanges résultant de notre veille active.

## Partenaires collaborateurs

DIECCTE, DAAF, Conseil Départemental, Conseil économique et social de Mayotte, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de l'agriculture, Communes, SIAE, BGE, ADIE, Couveuse d'entreprises, groupements d'entreprises, MEDEF, etc.

Mission locale, Pôle emploi, les banques, les entreprises implantées dans les territoires prioritaires, les entrepreneurs accompagnés ou ayant été accompagné dans leur création d'entreprise.



# Valoriser les bonnes pratiques et accompagner les acteurs afin de promouvoir l'innovation sociale

## Capitalisation de la démarche GUP 2015

Pour l'année 2015, les 7 communes entrantes dans la géographie prioritaire ainsi que la commune de Mamoudzou pour Kaweni ont bénéficié d'un financement exceptionnel du CGET à hauteur de 8000 euros par commune pour initier une démarche de Gestion Urbaine de Proximité. La Délégation à la Politique de la Ville de la Préfecture a pris contact avec un bureau d'études spécialisé, Espa'cité, qui a proposer un accompagnement à la réalisation de diagnostics en marchant pour ensuite proposer une démarche de gestion urbaine de proximité. 6 communes ont choisi de travailler avec Espa'cité,

### Objectifs

La gestion urbaine de proximité est encore trop peu développée à Mayotte au vu des besoins et des enjeux auxquels elle pourrait répondre. Ainsi au travers d'une publication, nous tenterons de valoriser les démarches de GUP menées sur les communes entrantes ainsi que Kawéni, afin que ces expériences puissent inspirer et être utilisées plus largement sur le territoire.

- Valoriser la démarche de diagnostic notamment en mettant l'accent sur l'articulation avec les instances de participation des habitants.
- Regard croisé des différentes démarches Espa'cités, Etude sur le foncier PT, CDR-Chirongui.



## Capitalisation du PRU - M'GOMBANI

Le chantier de rénovation urbaine de M'gombani initié en 2007 est en cours d'achèvement. Suite à la loi de programmation et plus précisément au décret du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française, de nouveaux quartiers vont bénéficier d'un Nouveau programme de national de rénovation urbaine sur le territoire : Kawéni, La Vigie, Majicavo Koropa. Ces territoires pourraient tirer les enseignements de l'expérience de M'gombani afin d'appréhender de la meilleure manière les défis d'un PRU, notamment l'articulation des trois dimensions du contrat de ville.

### Objectifs

- Disposer d'un retour d'expérience sur le premier PRU de l'île pour qu'il puisse bénéficier aux trois NPNRU ;
- Valoriser ce projet de grande envergure ;
- Garder la mémoire du projet.

Un entretien avec l'ancien directeur et l'ancienne chargée de mission du PRU permet d'avoir une première base d'éléments sur le projet. Des documents ont également été recueillis et le cas échéant pourront être complétés par d'autres documents à recueillir auprès de la commune, ou des entretiens complémentaires.

Cette capitalisation prendra la forme d'une publication qui :

- Posera le cadre contractuel du PRU ;
- Abordera le fonctionnement en termes de partenariats et de gouvernance ;



- Montrera les évolutions du projet ;
- Soulèvera la manière dont les volets social, urbain et économique ont été articulés en termes de projets mais aussi d'ingénierie, et de dispositifs (PRE-contrat de ville-PRU) ;
- Abordera l'appropriation du projet par les habitants et comment l'ont-il vécu notamment à travers les micro-projets menés dans ce cadre. Il s'agira de donner la parole aux habitants pour recueillir leur retour d'expérience. Cela permettra de mettre en valeur l'aspect humain de la rénovation urbaine et de répondre à la question : quels impacts sociaux le PRU a-t-il eu sur les habitants et le territoire ? (soulèvera les questions de relogement, des gênes des travaux, de clauses sociales etc.) ;
- Valorisera les facilités et difficultés du projet.



# Une ressource au service du territoire et inscrit dans les réseaux locaux et nationaux

## La réalisation d'une cartographie stratégique locale

« Celle-ci aura pour objectif d'assurer la complémentarité des interventions du centre de ressources avec les autres structures de son environnement local, notamment pour certaines fonctions (observation, formation, ressources mises à disposition de l'ingénierie territoriale, etc.). Il ne s'agit pas de réaliser une cartographie « exhaustive », mais bien d'identifier ce qui pourrait s'apparenter à d'éventuelles redondances des offres de services existantes, ainsi que les lacunes par rapport aux besoins du territoire, pour préciser les raisons de la mobilisation du centre de ressources sur ces fonctions. Ce travail est partie intégrante de la convention-cadre pluriannuelle établie entre l'Etat et le centre de ressources. Sa co-construction est initiée et pilotée par les services de l'Etat impliqués dans la gouvernance du centre de ressources, en lien avec leurs partenaires et avec la direction du centre de ressources »



## Participation aux rencontres et réseaux locaux

### *Rencontres et sollicitations liées aux contrats de ville de Mayotte*

Participations et/ou interventions lors des instances d'animation et de suivi des contrats de ville et des rencontres traitant des problématiques présentes dans les contrats de ville (copil, cotech, recrutement, commissions, ...).

### *Réseaux locaux*

#### **Objectifs**

- Garder le lien avec les réseaux établis sur le territoire et qui fonctionnent pour renforcer l'expertise du CDR sur la thématique traitée
- S'appuyer sur des personnes ressources dans la thématique traitée
- Faire le lien entre les réseaux thématiques auxquels nous participons et les réseaux de professionnels animés par le CDR de Mayotte

NB : Permettre des temps de rencontre entre les membres des différents réseaux, en fonction des besoins afin de favoriser le partage d'informations et la coordination.

#### **Réseau inter associatif**

Le CDR de Mayotte participe depuis maintenant 3 ans aux rencontres du réseau inter associatif. Les sujets traités concernent principalement les questions de lutte contre les discriminations et d'accès aux droits des publics vulnérables.



## **Réseau Education à l'environnement et au développement durable**

Engagé depuis la création du réseau, le CDR de Mayotte s'est investi dans l'organisation des assises de l'EEDD qui se sont déroulées en décembre 2015, aux côtés des autres membres du réseau, et tente de contribuer au rapprochement entre les problématiques urbaines et environnementales de Mayotte.

## **Participation aux rencontres et réseaux au niveau national**

### *Animation nationale des CRPV*

3 rencontres sont prévues en 2016 et organisées par le CGET.

Une journée nationale des CRPV sera aussi organisée le 15 décembre 2016 afin de rassembler toutes les équipes des centres de ressources.

### *Réseau des directeurs de CRPV*

Le réseau des directeurs de CRPV se réunit entre 4 et 6 fois dans l'année afin de travailler les problématiques qui concernent les CRPV, d'organiser la représentation de nos structures aux différentes rencontres nationales mais aussi de consolider nos approches sur différents sujets (innovation sociale, le développement économique, la fonction ressource, la laïcité...).



# **Programmation complémentaire**

# Accompagnements individuels

## Accompagnement de la GUP de Chirongui : penser et construire des espaces publics partagés avec les habitants des quartiers prioritaires

Plusieurs fois évoquée lors de la concertation avec les habitants des quartiers prioritaires dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville, la question de la valorisation et l'aménagement des espaces publics ressort comme une priorité pour les habitants.

Dans le cadre d'une Gestion Urbaine de Proximité (GUP), la commune de Chirongui a souhaité initier un projet de construction d'espaces publics partagés avec les habitants des villages prioritaires, en s'appuyant notamment sur les conseils citoyens.

### Objectifs

Accompagner la commune de Chirongui dans la mise en place d'une démarche de GUP en travaillant avec les habitants, et plus particulièrement les conseils citoyens, sur la notion d'Espace public et leur appropriation par les habitants. Cette réflexion amènera à un travail collectif de conception d'un espace public dans chacun des villages prioritaires.

Les habitants, au cœur du projet pourront aussi plus facilement s'approprier ces espaces qui auront été pensés et conçus avec eux.

Le travail autour d'espaces communs et collectifs a été choisi pour créer un « projet commun » et mobilisateur pour les habitants des villages prioritaires de Chirongui afin de :

- permettre aux habitants de s'approprier les espaces publics de la commune ;



- sensibiliser les habitants aux questions d'aménagement, notamment les conseils citoyens qui seront amenés à suivre et évaluer le contrat de ville de la commune ;
- mobiliser les conseils citoyens à s'investir dans les politiques publiques.

Le CDR a été sollicité par la commune pour accompagner ce projet.

## Public cible

Les habitants des villages prioritaires de Chirongui : Chirongui, Miréréni et Poroani.

## Description de l'action

La participation des habitants étant centrale dans cette démarche, le projet se base sur les besoins définis avec eux dans la phase 1. En effet cette phase permettra de réfléchir à la notion d'espace public, à quels usages, pour qui, et quand. C'est cette phase qui conditionnera le format d'aménagement des espaces publics que souhaiteront les habitants. Ce pourra être un faré, du mobilier urbain, ou toutes autres propositions entrant dans le budget et répondant à la fois aux usages et aux besoins des habitants.

**A noter :** les actions proposées ci-dessous répondent à une condition de flexibilité et d'adaptation aux besoins exprimés par les habitants dans le cadre du projet.

### **Phase 1 : identification des besoins : quels espaces publics à construire ? Pour quels usages ? Pour qui ?**

- 1. Travail avec la chef de projet politique de la ville l'adulte relais de la commune : co-constuction technique du projet**
- 2. Réunion de travail avec la commune (service politique de la ville et élus) : validation du projet**



### **3. Diagnostic des espaces publics des 3 villages prioritaires**

- Identification des différents espaces publics des 3 villages prioritaires : identification des différents usages, complémentarité des espaces publics dans le village ;
- Entretiens avec des habitants.

### **4. Rencontre avec les conseils citoyens de chaque village prioritaire**

- Présentation de la démarche ;
- Brain storming : qu'est-ce que l'Espace public ? quels usages ? pour qui ? à quelles temporalités ?

### **5. Diagnostic en marchant avec les habitants : identifier les différents espaces publics du village, leurs usages, leur complémentarité.**

- Définition des besoins ;
- Identification d'un espace public par village.

### **6. Réunion de concertation entre la commune et les habitants : validation du projet**

## **Phase 2 : conception de l'aménagement de l'espace public**

### **1. Proposition d'une méthode de travail**

- Travail en collaboration avec le DGA aménagement de Chirongui ;
- Recherche et synthèse d'expériences : valorisation et adaptation de bonnes pratiques ;
- Elaboration d'une méthode de travail pour les ateliers de conception avec les habitants.

### **2. Ateliers avec les habitants avec support : 2 ateliers de conception de l'espace public avec les habitants par village**

### **3. Temps de bilan : penser la continuité du projet**

- Bilan technique : avec l'équipe PV ;



- Bilan avec les élus et les habitants

## Partenaires

- Financiers et collaborateurs
  - La Commune de Chirongui

# Citoyenneté et engagement

## Déploiement du dispositif service civique et mise à disposition de jeunes en service civique

Le CDR de Mayotte ainsi que les établissements publics tels que la Poste de Mayotte, EDM et CSSM ont identifié le besoin d'un accompagnement spécifique pour les personnes en situation vulnérable. Ainsi, c'est dans le cadre du plan de la lutte contre l'illettrisme que le CDR de Mayotte renouvelle chaque année son agrément Service Civique depuis mai 2012 afin d'accueillir des jeunes de 16 à 25 ans pour une mission Service civique dans des actions au service de l'intérêt général. Les jeunes mobilisés seront mis à disposition dans des organismes publics pour mener une mission d'accompagnateur des personnes en situation vulnérable.

## Objectifs

Plusieurs objectifs sont dégagés à travers la mobilisation des jeunes volontaires Service civique pour 2016-2018:

- Valoriser et promouvoir l'engagement citoyen des jeunes à Mayotte.
- Permettre aux jeunes de 16 à 25 ans d'effectuer une mission d'intérêt général au profit d'une population vulnérable;
- Permettre à des jeunes de moins de 25 ans, éloignés ou non de l'emploi de s'inscrire dans un parcours citoyen mais également de faire un pas vers une activité professionnelle ;



- Accompagner les VSC à la définition de leur projet professionnel, personnel ou de formation ;
- Faciliter l'accès aux différents services de ces organismes aux personnes vulnérables.

Afin de répondre aux objectifs fixés plusieurs orientations ont été dégagées, notamment la mise en place des temps collectifs ou individuels avec les volontaires en service civique ainsi que les formations organisées durant la mission dans le cadre de l'accompagnement de leurs projets appuyés par un suivi des différentes cohortes.

## Description de l'action

- Mobilisation des Volontaires en service civique (VSC).
- Mise en place de quatre réunions d'échanges Service Civique.
- Formation civique et citoyenne
  - Participation citoyenne et valorisation de l'engagement
  - Valoriser son parcours d'engagement auprès des professionnels de l'emploi et de la formation
  - Lutte contre l'illettrisme : comprendre, repérer et orienter « comment être un relayeur d'information »
- Ateliers de formation préalable et finale à la mission SC
- Ateliers de formation préalable à la mission (3sns).
- Ateliers de formation après la mission : acteur dans la vie citoyenne (2 Snes)
- Suivi de cohortes
- Mise en place d'un réseau des VSC de Mayotte



## Organisation de la journée de l'engagement des jeunes à Mayotte

De plus en plus de jeunes s'engagent dans des dispositifs tels que le Service Civique, les comités de jeunes, les conseils citoyens ou dans des associations. Ainsi, afin de promouvoir ces espaces participatifs et d'engagement mais aussi dans l'objectif de sensibiliser les collectivités territoriales à s'engager d'avantage auprès de la jeunesse via ces dispositifs, le CDR de Mayotte, la DJSCSS ainsi que plusieurs associations partenaires mettent en place une action intitulée « Les jeunes s'engagent à Mayotte »

### Objectifs

- Véhiculer une image positive de la jeunesse en valorisant et en encourageant l'engagement des jeunes (Service Civique, Comités de jeunes, associations, Conseil Citoyen...);
- Donner envie aux jeunes de s'engager d'avantage dans la société;
- Donner envie aux élus municipaux et associations de soutenir les jeunes dans leur engagement;
- Rendre lisibles les espaces participatifs.

### Déroulement de l'action

Le projet s'articule en deux temps:

- Réalisation d'un film sur les différentes formes d'engagement citoyen.
- Organisation de la journée de l'engagement qui aura lieu le 13 février 2016 ;

### Partenaires financiers

- Etat (ASP) ;
- DJSCS action « les jeunes s'engagent à Mayotte » ;
- La poste (mise à disposition) ;



- EDM (mise à disposition) ;
- CSSM (mise à disposition) ;
- Autres organismes agréées en SC.

## Collaborateurs

- DJSCS ;
- Collectivités ;
- Les établissements publics (La post, EDM, CSSM) ;
- CCAS de Pamandzi ;
- Mission locale ;
- Pôle emploi ;
- CRIJ de Mayotte ;
- l'ADOM ;
- Plateforme d'illettrisme de Mayotte ;
- Associations départementales.



<b>Budget prévisionnel 2016</b>			
01/01/2016		31/12/2016	
<b>CHARGES</b>	<b>Montant</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Montant</b>
<b>60 – Achats</b>	<b>115 261,00 €</b>	<b>70 – Vente de produits finis, prestations de services,</b>	<b>65 590,00 €</b>
Achats d'études et de prestations de services	88 855,00 €	Chirongui	6 000,00 €
Gestion administrative de l'emploi		EDM	8 556,00 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	15 267,00 €	CSSM	11 034,00 €
Consommable	11 139,00 €	Poste	40 000,00 €
<b>61 – Services extérieurs</b>	<b>36 600,00 €</b>		
Sous traitance générale		<b>74 – Subventions d'exploitation</b>	<b>310 274,00 €</b>
Locations	31 300,00 €	État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Entretien et réparation	3 600,00 €	Pref - CGET /147	150 080,00 €
Assurance	1 500,00 €	Pref - FIPD	15 000,00 €
Documentation	200,00 €	DJSCS	11 448,00 €
Divers		FONGEP (DJSCS et CD)	15 000,00 €
<b>62 – Autres services extérieurs</b>	<b>48 623,00 €</b>	DéGéOM	18 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	12 000,00 €	CDC	10 000,00 €
Publicité, publication	500,00 €		
Dépliants et affiches pour présenter les activités de l'association		ASP	90 746,00 €
Déplacements, missions, réception	32 605,00 €		
Frais postaux et de télécommunications	3 518,00 €		
Services bancaires, autres			
<b>63 – Impôts et taxes</b>	<b>-00 €</b>		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	<b>16 000,00 €</b>
Taxe Formation Professionnelle		Dont cotisations/ Adhésions	16 000,00 €
<b>64 – Charges de personnel</b>	<b>186 584,00 €</b>		
Rémunération des personnels	151 320,00 €	<b>76 – Produits financiers</b>	<b>-00 €</b>
Charges sociales	30 264,00 €		
Autres charges de personnel	5 000,00 €	<b>77 – Produits exceptionnels</b>	<b>-00 €</b>
Médecine du travail			
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>-00 €</b>
<b>66 – Charges financières</b>			
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	<b>4 796,00 €</b>	<b>79 – Transfert de charges</b>	<b>-00 €</b>
			<b>-00 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>391 864,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	
<b>86 – Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>-00 €</b>	<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	
Bénévolat		Bénévolat	
Prestations en nature		Prestations en nature	
Dons en nature		Dons en nature	<b>-00 €</b>
<b>TOTAL DE CHARGES</b>	<b>391 864,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>391 864,00 €</b>





**CDR de Mayotte**  
**Centre Maharajah**  
**Rue de l'Archipel, Z.I de Kawéni**  
**97600 MAMOUDZOU**  
**02 69 61 71 44**  
**contact@cdr-mayotte.fr**  
[cdr-mayotte.fr](http://cdr-mayotte.fr)